

RÈGLEMENT DU JEU – CRITÉRIUM DU DAHLIA 2025

Parc Floral de La Source – Orléans

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Le présent jeu est organisé par le Parc Floral de La Source, situé rue de Gobson, 45100 Orléans.

ARTICLE 2 – DÉROULEMENT DU JEU

Le **Créteurium du Dahlia** se déroule **du 1er juillet à fin octobre 2025**, au sein du **Jardin des Dahlias** du Parc Floral.

145 variétés de dahlias, proposées par des obtenteurs français et étrangers, sont présentées au public.

Parmi celles-ci, une **sélection de 31 variétés** (réalisée en collaboration avec des professionnels du Dahlia) fait l'objet du concours.

Les visiteurs sont invités à voter en ligne pour leur classement préféré **uniquement parmi ces 31 variétés sélectionnées**.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

La participation est **gratuite, ouverte à tous**, et se fait exclusivement **en ligne** via un formulaire prévu à cet effet.

Chaque participant doit établir un **classement personnel des variétés** (naines et à grand développement), selon ses préférences esthétiques.

Un seul bulletin de participation par personne est autorisé. Toute tentative de participation multiple pourra entraîner l'annulation de l'ensemble des bulletins concernés.

ARTICLE 4 – MODE DE CLASSEMENT DES VARIÉTÉS

Chaque variété obtient :

- **1 point** à chaque fois qu'elle est citée sur un bulletin ;
- **+2 points** si elle est placée **en première position** ;
- **+1 point** si elle est placée **en deuxième position**.

Ce système de points est valable **pour les variétés naines comme pour les variétés à grand développement**.

Le **total des points** détermine le classement final des variétés du critérium.

En cas d'égalité entre plusieurs variétés, c'est le **nombre de premières places** obtenues qui permettra de les départager.

ARTICLE 5 – MODE DE CLASSEMENT DES PARTICIPANTS

Chaque participant est comparé à la **liste officielle des variétés lauréates** (résultat du critérium).

Attribution des points par catégorie :

➔ **Variétés naines :**

- 3 points si la variété classée première est citée
- 2 points si la variété classée deuxième est citée
- 1 point si la variété classée troisième est citée

➔ **Variétés à grand développement :**

- 4 points si la variété classée première est citée
- 3 points si la variété classée deuxième est citée
- 2 points si la variété classée troisième est citée

➔ **Bonus de position exacte (valable pour les deux catégories) :**

- +2 points si la variété classée première est placée **à la bonne position**

- +1 point si la variété classée deuxième est placée à la **bonne position**

Le **total général** des points détermine le classement final des participants.

En cas d'égalité entre plusieurs participants, les critères de départage seront :

1. Le plus grand nombre de **points bonus** pour variétés classées premières
2. Puis, si nécessaire, pour variétés classées deuxièmes

ARTICLE 6 – RÉCOMPENSES

Les 5 premiers participants du classement final seront récompensés comme suit :

- 1er prix : 9 dahlias + 2 parties de mini-golf
- 2e prix : 6 dahlias + 2 parties de mini-golf
- 3e prix : 3 dahlias + 2 parties de mini-golf
- 4e prix : 2 parties de mini-golf
- 5e prix : 1 partie de mini-golf

ARTICLE 7 – REMISE DES LOTS

- Les gagnants seront contactés **par mail et/ou téléphone**.
- Les lots sont à venir **récupérer obligatoirement sur place**, au **Parc Floral de La Source – Rue de Gobson (entrée administrative)**.
- **Un délai de 7 jours** est accordé pour venir retirer son lot à compter de la date de prise de contact.

Passé ce délai, ou si un lauréat ne peut pas se présenter pour retirer son prix, **le lot sera attribué au participant suivant dans le classement**.

ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Critérium du Dahlia implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu pour toute raison indépendante de sa volonté. Toute modification sera communiquée sur les canaux officiels du Parc Floral.

Pour toute question ou information complémentaire :

Parc Floral de La Source – Orléans
Avenue du Parc Floral – 45100 Orléans Métropole
02.38.49.30.00